



Conseil municipal du 25 septembre 2019

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER

Absents excusés : Jean-Bertrand GONNET (procuration à D. MICHAUD), A. CARO.

Secrétaire de séance : H. MILLOT

Présents : 13 - Votants : 14

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

Finances

• *Prise d'acte de clôture d'une procédure pour insuffisance d'actifs :*

La Trésorerie du Grand Dole a constaté que les créances de la Commune établies au nom de la société VIVAL/COCCIMARKET pour un montant total de 1219.92 € n'ont pas été soldées alors que cette entreprise est concernée par une procédure collective qui a été clôturée en 2011, sur la base des jugements du 19/02/2010 (liquidation judiciaire) et du 11/03/2011 (clôture pour insuffisance d'actifs) du Tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER.

Vote : Unanimité

Urbanisme - Développement économique

• *Rapport annuel sur la situation de la SPL Grand Dole Développement 39 – Année 2018*

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des sociétés publiques locales (SPL).

En tant qu'actionnaire à hauteur de 50%, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose de 5 sièges au Conseil d'Administration de la SPL

J-Pascal FICHERE - Daniel BERNARDIN - Stéphane CHAMPANHET - Bernard GUERIN - Dominique MICHAUD

Le rapport d'activité 2018 de la SPL GDD 39 porte sur la 2^{ème} année d'exercice comptable.

1. Présentation de la société :

Créée en avril 2016, la SPL GDD 39. a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées. La société a pour objet la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction.

A cet effet, elle peut réaliser toute action concernant :

- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location.
- La réalisation d'études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction, ainsi que des missions d'assistance ou de coordination nécessaires à ces opérations.
- L'acquisition / démolition d'immeubles bâtis ou non bâtis.
- L'exploitation, la gestion, le portage, l'entretien, la commercialisation, l'aménagement et la mise en valeur des terrains, bâtiments, ouvrages et équipements, en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur
- La promotion et l'animation du projet d'aménagement

Siège social : Place de l'Europe, Dole - Le Président est M. J-Baptiste GAGNOUX.

Au 31 décembre 2018, le capital social est donc fixé à 550 000 €, réparti en 5 500 actions de 100 € chacune.

Actionnaire	Montant souscrit	Nombre d'actions
GRAND DOLE	275 000 €	2 750
Ville de DOLE	275 000 €	2 750
TOTAL	550 000 €	5 500

La SPL GDD 39 fonctionne dans le respect du cadre réglementaire et financier spécifique aux entreprises publiques locales. Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois en 2018, les 13 juin et 17 juillet.

2. Rapport d'activité :

La SPL GDD 39 poursuit le développement de son activité, via des études et de nouveaux mandats et contrats de concessions. En 2018, elle s'est vu notamment confier la mise en œuvre des opérations suivantes :

- Mandat public de réalisation pour l'aménagement d'un espace de travail partagé dans l'ancien buffet de la gare de Dole
- Concession de travaux pour la création d'un accueil de loisirs et d'une ludothèque à Tavaux (site de l'ancien CE Solvay).
- Concession de services pour l'acquisition et la réhabilitation de locaux commerciaux au centre-ville de Dole (opération Cœur de Ville)
- Concession de travaux pour la réhabilitation de l'Arc II (Hôtel André) à Dole

3. Rapport financier

Les états financiers 2018 ont été approuvés sans réserve par le Commissaire aux Comptes et validés par le Conseil d'Administration. Le total du bilan s'établit à 3 882 319 € ; le résultat 2018 est déficitaire de 75 741 €.

Chiffres-clés

En K€	2018
Fonds propres	451 336 €
Emprunts	2 556 107 €
Chiffre d'affaires net	0 €
Résultat net comptable	- 75 741 €

Loyers perçus par la SPL Grand Dole Développement 39 en 2018 :

Bâtiment	Locataire	Durée du bail	1 ^{er} versement du loyer	Montant mensuel HT	Montant annuel HT
Local « Maison du Projet »	Ville de Dole	2 ans	31/03/2017	780 €	9 360 €
Cuisine centrale	La Grande Tablée	5 ans	06/03/2017	9 167 €	110 000 €
Halte-garderie provisoire "Ile enchantée"	Ville de Dole	3 ans	07/07/2017	3 708 €	44 500 €
Locaux MJC	Ville de Dole	4 ans	17/09/2018	2 625 €	31 500 €

Bilan

- La structure du bilan traduit une consolidation de l'activité avec, à l'actif, une augmentation des immobilisations relatives aux terrains et aux constructions (101 354 € terrains et 2 187 152 € constructions).

Au passif figurent essentiellement les emprunts bancaires ayant financés les acquisitions et les travaux des opérations terminées et des nouvelles opérations comme le Buffet de la Gare, pour un total de 2 556 107 €.

Résultat

- Le total des produits s'élève à 767 460 € et peut se décomposer en :

- Production stockée (75 060 €)
- Rémunération de conduite d'opérations (41 193 €)

Le total des charges (*d'exploitation et financières*) s'élève à 845 231 €, ce qui aboutit à un déficit net de 75 741 €.

Liens financiers avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

- Construction d'un accueil de loisirs et d'une ludothèque à Tavaux :

Augmentation de capital social :

- Le capital de la SPL est ainsi passé de 350 000 € à 550 000 € en 2018 avec 5 500 actions réparties en 2 750 actions par collectivité (soit 50% par collectivité).

Conclusion

La SPL GDD 39 poursuit sa croissance via le développement de son activité. De nouveaux projets ont été lancés en 2018 aussi bien à la demande de la Communauté d'Agglomération que de la Ville de Dole, avec des livraisons prévues en 2019. Le résultat n'est pas encore probant, au regard du nombre limité d'opérations achevées en 2018 (permettant de percevoir des revenus locatifs) et du réinvestissement de ces recettes dans de nouveaux projets. Cependant la situation financière est saine.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018.

Vote : Unanimité

• ZAE des Grands Prés – Modification du périmètre des ZA en convention avec la CA du Grand Dole

Vu la délibération du 29 janvier 2018 délimitant spatialement la Zone d'Activités des Grands Prés lors du transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole - Vu la délibération du 13 juillet 2018 par laquelle la Commune a approuvé le principe du reversement de la taxe d'aménagement perçue sur le périmètre de la ZAE des Grands Prés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole selon les conditions d'une convention et institué dans le secteur délimité un taux de Taxe d'aménagement de 3%,

M. Le Maire explique que quelques modifications du périmètre sont proposées par le Grand Dole et soumet le nouveau plan au Conseil.

Vote : Unanimité

• **Participation à la décoration publicitaire d'une remorque TRANSMAT**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la société TRANSMAT sise rue de la Gare à Champvans va fêter ses 20 ans d'existence en 2020. A cette occasion, la société TRANSMAT projette de décorer une remorque faisant la promotion de CHAMPVANS. M. Le Maire présente au Conseil les visuels de décoration prévus.

La décoration publicitaire sera réalisée par l'entreprise OUI COM pour un montant de 2 988 € TTC. M. Le Maire propose une participation de la Commune à cette décoration d'un montant de 750 €. **Vote : 10 Pour – 1 Abstention – 3 Contre**

Bâtiments - Equipement sportifs

• **Salle des Fêtes - Travaux d'accessibilité :**

Demande de Fonds de Concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Vu les travaux nécessaires à l'accessibilité de la salle des fêtes à savoir :

- Mise en place d'une main courante et d'une bande guidage de la place PMR à l'entrée
- Changement du bloc porte de l'entrée de la grande salle
- Modification du meuble bar pour accès Personnes à Mobilité Réduite
- Déplacement d'une cloison pour obtenir un rayon de giration dans le couloir d'accès aux toilettes PMR
- Mise en place d'un éclairage à détection cellule dans les toilettes PMR

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux est en cours et que la Commune peut bénéficier d'une aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sous forme de fonds de concours en complément de l'aide accordée par l'Etat au titre de la DETR.

DEPENSES H.T.			RECETTES H.T.		
Menuiseries intérieures bois	3 022,50 €	10 232,50 €	DETR	3 957,49 €	
Cloisons - Peintures - Isolation	1 110,00 €				
Carrelage - Faïence	5 600,00 €				
Electricité	500,00 €				
Sous-Total travaux		10 232,50 €	CAGD	4 436,00 €	
Divers (10 % des travaux)		1 023,25 €	Fonds de Concours		
TOTAL TRAVAUX : 11 255,75 €			Fonds Propres	4 436,88 €	
Maîtrise d'œuvre	Diagnostics d'accessibilité et dossiers Ad'AP	387,12 €			1 574,62 €
	Maîtrise d'œuvre Salle des Fêtes	687,50 €			
	Economiste	500,00 €			
TOTAL : 12 830,37 €			TOTAL : 12 830,37 €		

Vote : Unanimité

• **Stade de football :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer les 4 mats d'éclairage du stade après la chute d'un mat corrodé à la base et au démontage des trois autres par précaution. Plusieurs chiffrages sont à l'étude et la recherche de subventions est en cours.

Foncier - Environnement

• **Sur le Mont - Achat de la parcelle ZH 96 à l'euro symbolique - Classement ENS**

Dans le cadre de l'aménagement du Mont, une clôture a été réalisée pour le parcage des moutons. A cette occasion le Conseil Départemental a défini l'alignement des parcelles communales avec la route départementale n°6. Un document modificatif du parcellaire cadastral de ABCD Géomètres-Experts a créé une parcelle cadastrée ZH 96 d'une surface de 568 m² conformément à l'alignement de la RD6 au droit des parcelles communales ZH 37 et ZH 38.

Le Conseil Départemental propose à la Commune la cession de la parcelle ZH 96 à l'euro symbolique.

Vote : Unanimité

• **Renforcement de la trame verte entre le Mont et la forêt.**

Dans le cadre du renforcement de la réserve foncière communale et dans le but de conforter la trame verte entre le Mont et la forêt, Ces parcelles sont écologiquement intéressantes. Elles sont composées d'une ancienne carrière et d'un verger planté, avec soin, d'arbres variés. Un refuge LPO est également présent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir les parcelles ci-dessous appartenant à M. COINE Maurice :

- parcelle cadastrée **ZM 73** « La charbonnière » : **4 800 m²**
- parcelle cadastrée **ZM 74** « La charbonnière » : **4 730 m²**
- parcelle cadastrée **ZM 75** « La charbonnière » : **2 540 m²**
- soit une surface totale de **12 070 m²** pour un montant de **2 000 €**

Le conseil sollicite la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre du fonds de concours et le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique environnementale. Il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Vote : Unanimité

Cimetière

• **Extension de l'espace cinéraire**

Le Maire présente au Conseil les travaux prévus pour 2019 par la commission cimetière lors de sa réunion le 3 mai dernier, à savoir l'extension de l'espace cinéraire avec la création d'un jardin d'urnes. Dans un premier temps, il convient de dégager l'espace et de déposer 14 tombes en procédant à l'exhumation et l'inhumation des restes mortels dans l'ossuaire.

Les tombes concernées situées dans le carré 3 sont :

- tombes avec concession perpétuelle en état d'abandon reprises par la Commune le 26/05/2011 (N° 70, 71, 87, 90, 95, 96)
- tombes sans titre de concession relevant du régime du Terrain Commun propriété de la Commune après 5 ans (N° 78, 79, 88, 89, 91, 92, 94, 97)

Le Conseil Municipal, approuve ces travaux pour un montant de 3 344.48 € H.T.

Vote : Unanimité

Personnel

• **Secrétariat – Création d'un poste d'adjoint administratif**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ volontaire de l'Adjoint administratif au secrétariat de Mairie, la Commune a désormais la possibilité de titulariser un agent sur le deuxième poste du secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2019, d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet de rémunération de 32 heures hebdomadaires. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs.
- la suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal 2^e classe à temps non complet 28h/35^e avec date d'effet au 1^{er} octobre 2019.

Vote : Unanimité

• **Achat d'un vélo à assistance électrique – Demande de Fonds de Concours à la CAGD**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les employés de la Commune, notamment ceux du service entretien, doivent effectuer des déplacements à l'intérieur de la Commune pour se rendre dans les différents bâtiments (Salle des Fêtes, atelier, STEP...).

Afin de faciliter ces déplacements M. Le Maire propose l'achat d'un vélo à assistance électrique et informe le Conseil que la Commune peut bénéficier d'une aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sous forme de fonds de concours.

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Achat d'un vélo à assistance électrique	1 271,99 €	Grand Dole Fonds de Concours	635,00 €
		Fonds Propres	636,99 €
TOTAL	1 271,99 €	TOTAL	1 271,99 €

Le Conseil Municipal, valide l'offre de l'entreprise Cycles BULLE à Choisey.

Vote : Unanimité

Informations

- M. Le Maire présente au conseil le rapport annuel 2018 du SYDOM ; le rapport d'activité 2018 du SIDEC et le projet de création d'une liaison souterraine 60 000 Volts entre le site de Solvay et le poste RTE de Champvans.
- Dans le cadre du recensement de la population en janvier 2020, M. Le Maire présente le profil d'un agent recenseur.
- M. Le Maire présente au conseil les formations des élus pour l'hiver 2019